



Präsidence du Conseil d'Etat

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Präsidence du Conseil d'Etat, CP 670, 1951 Sion

Poste CH SA

Madame la Döpütée  
Adeline Crettenand  
Route de Son Ville 12  
1914 Isérables

Date 12 février 2025

**Répöuse à la question écrite 2024.12.384 « Pesée d'intérêts »**

Madame la Döpütée,

Dans votre question écrite du 10 décembre 2024 vous demandez, si, à l'image de la problématique soulevée dans le postulat 2023.12.461 (*Dépöyer sans retard la stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis*), il existe dans d'autres domaines des difficultés en termes de pesée d'intérêts entre différents services qui ralentiraient certaines politiques publiques.

Il convient de rappeler que la pesée d'intérêts relève de la compétence de l'autorité de décision et, non pas de celle des entités administratives. Les services sont responsables de vérifier la conformité légale des dossiers qui leur sont soumis et d'émettre un préavis dans le respect de leurs compétences. Il incombe par la suite à l'autorité compétente de prendre une décision sur la base des préavis et, en cas de divergences, de trancher après avoir effectué une pesée d'intérêts.

Dans les dossiers qui relèvent de sa compétence, le Conseil d'Etat veillera – lorsque c'est nécessaire – à effectuer une pesée d'intérêts basée sur les axes du programme gouvernemental.

En espérant ainsi avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Madame la Döpütée, à l'expression de nos sentiments distingués.

  
**Franz Ruppen**  
Präsident du Conseil d'Etat